

TRIBUNAL D'INSTANCE
DE VERSAILLES

5, place André Mignot
RP 1109
78011 VERSAILLES CEDEX

Minute : [REDACTED]
JUGEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

Le 15 Mars 2019 ;

Sous la Présidence de REMIGY François, magistrat à titre temporaire,
assistée de GAY Corinne, Greffier ;

Après débats à l'audience du 14 janvier 2019, le jugement suivant a
été rendu par mise à disposition au greffe ;

ENTRE :

DEMANDEUR :

[REDACTED]
représenté par Me JOSSEAUME Rémy, avocat du barreau de Paris

ET :

DEFENDEUR :

[REDACTED]

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal statuant par jugement contradictoire, rendu en dernier ressort,

DECLARE recevable l'intervention forcée de [REDACTED]

PRONONCE la jonction des affaires RG [REDACTED]

DIT que le jugement sera commun et opposable à [REDACTED]

MET Monsieur [REDACTED] hors de cause à la procédure,

PRONONCE la résolution de la vente du véhicule du 13 janvier 2018 entre [REDACTED]

ORDONNE le remboursement du prix du véhicule [REDACTED]

ORDONNE la reprise du véhicule à l'endroit où il se trouve aux fais de [REDACTED]

[REDACTED]

RG N° [REDACTED]

JUGEMENT

Du : 15/03/2019

[REDACTED]

C/

[REDACTED]